



Carte
VÉLO

Une Carte pour se déplacer à vélo

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse poursuit ses actions en faveur des déplacements doux et propose cette nouvelle carte pour se déplacer et se balader à vélo sur son territoire. Cette nouvelle édition reprend l'ensemble des voies accessibles à vélo et leur catégorisation (pistes cyclables, voies vertes – liaisons douces, routes partagées).

La carte du **Parc à vélo** s'adresse aux habitants pour leurs déplacements quotidiens et aux visiteurs pour partir à la découverte des Villages de charme, patrimoines et châteaux, ateliers d'art, produits locaux, du territoire.

 Mission Tourisme Durable
Maison du Parc - Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse cedex
Tel : 01 30 52 09 09
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Document non-contractuel édité par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

55 communes composent le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, elles ont en commun un socle environnemental exceptionnel qui mérite d'être préservé. Nous vous proposons à travers notre offre de randonnées de partir à la découverte de ce patrimoine paysager, culturel, naturel et vernaculaire remarquable.

Pour retrouver nos itinéraires vélo et pédestres (descriptifs, cartes, traces GPX, points d'intérêt, hébergements) il vous suffit de consulter notre site internet ou notre application gratuite dédiée à la randonnée.

<https://rando.pnr-idf.fr/>

BALADE À VÉLO
Haute Vallée de Chevreuse
et les Escarpes de Malandry

Randonnée de 18 km / 3h

Organisé par le Comité
de la Haute Vallée de Chevreuse
et les Escarpes de Malandry
et les Escarpes de Malandry

departement91-secretaire@ffvelo.fr

Un vélo en bon état et bien équipé

.....

En savoir plus : www.veloscenie.com

La Région Île-de-France accompagne le développement
du réseau de voies cyclables qui permettra de rejoindre
Paris de tous côtés. Un total de 11 itinéraires de 750 km
au total est prévu entre 2025 et 2030
Plus d'infos : <https://rev.fr/>

Nuitée : Camping Huttopia labélisé « Accueil Vélo ». Situé sur la Véloscénie le Camping offre un environnement forestier exceptionnel et propose des hébergements pour toutes les envies : chalets bois, tentes toiles et bois.
Possibilité de dîner sur place.

- Vous avez la possibilité de transporter votre vélo et d'effectuer des correspondances uniquement entre les lignes A, B, C, D et E du réseau RER, et uniquement aux horaires suivants :
- Les samedis, dimanches et jours fériés toute la journée
- Les autres jours avant 6h30, entre 9h et 16h30, puis après 19h.
- Vous devez placer votre vélo dans une des voitures comportant une signalétique spécifique et le tenir à la main.

- aménagement utilisé majoritairement en milieu urbain ou
- sur des routes du réseau secondaire où la vitesse n'excède pas les 70km/h.
- L'aménagement se limite à un marquage au sol en rives de chaussée d'une bande réservée aux vélos.
- Les véhicules circulent donc au milieu de la chaussée mais peuvent toutefois déborder sur cette voie lors de dépassements ou de croisements avec d'autres véhicules.
- Comme il s'agit d'une route le revêtement est en enrobé.

- Il s'agit d'une rue goudronnée dont un des sens est réservé aux cyclistes. Il ne s'agit pas d'un contresens, comme on l'entend encore parfois, mais d'un sens autorisé aux seuls cyclistes.
- Ces routes situées exclusivement en agglomération ne sont pas relevées sur la carte sauf dans le cas d'une continuité cyclable.

- une zone de rencontre est un ensemble de voies en agglomération où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

- Une zone 30 est un ensemble de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse des véhicules y est limitée à 30 km/h.
- Les routes concernées par ces zones situées principalement en centre-ville ne sont pas relevées sur la carte sauf si une signalétique cyclable horizontale (peinture au sol) est apposée sur la chaussée.

- Itinéraire cyclable de moyenne et longue distance, aménagé de façon agréable et sûre pour les cyclistes.
- Elle est composée de multiples tronçons sur lesquels le type d'aménagement cyclable va varier (voie verte, route tranquille partagée, pistes et bandes cyclables, zones de rencontres...) et sur lequel cohabiteront, selon les contextes, des types d'usagers différents.
- Le territoire du PNR est quant à lui traversé par 2 variantes de la véloroute n°40 intitulée « Véloscénie ».

Informations pratiques sur les sites de visites,
restaurants, liste d'hébergements à retrouver sur
le site du PNR.

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr>



crédits photo: Photos Véloscénie © Joel Damase - La Véloscénie / Les Moustachus en vadrouille
Photo Château de la Madeleine : photo libre de droit non commercial - © Philippe MIRAN,
© PNR Haute Vallée de Chevreuse, © Photos aérienne « Arnaud Devis » - IDFM © Charles Mamaros